

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Saint Pons de Thomières.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/52813

- **en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :**



Contacts **Adressez vos chèques à :**



Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon

**2 bis rue Jules Ferry
34000 MONTPELLIER**

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : fdplanguedoc@wanadoo.fr



Mairie de Saint Pons de Thomières
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

Tél. : 33 (0) 4 67 97 39 39

E-Mail : secretariat@saintpons.fr

SOUSCRIPTION

Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/52813



CATHEDRALE

SAINT PONS DE THOMIERES



FONDATION



DU PATRIMOINE

Cathédrale de Saint Pons de Thomières

Située au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, la ville de Saint Pons de Thomières est un carrefour touristique au pied de la Montagne Noire et des Monts du Somail.

Cette ville est dotée d'un riche patrimoine dont l'élément majeur est la cathédrale classée au titre des Monuments Historiques depuis 1840. De ce fait la gestion et l'entretien étaient assurés par l'Etat. Avec le processus de décentralisation cette charge revient à la commune de Saint Pons de Thomières.

L'abbaye de Saint Pons fut fondée en 936 sur la rive gauche du Jaur, par le compte Raymond III de Toulouse et sa femme Garsinde en l'honneur du martyr Pons de Gimiez. En 939, l'abbaye est placée sous la protection du Roi de France Louis IV et de ce fait les donations se sont multipliées et ont permis son enrichissement.



L'arrivée de certains abbés de grande notoriété a permis à l'abbaye de s'enrichir encore plus grâce notamment aux monastères Catalans et ceux situés en Aragon.



Un cloître sommaire apparaît à la fondation de l'abbaye dont les chapiteaux en marbre blanc ont été éparpillés après sa destruction (on en retrouve quelques-uns dans le hall de la Mairie).

Les moines bénédictins de l'Abbaye étaient au nombre de 50 en 1318 aux heures de gloire et ils diminuent en 1567 à 9 après l'intrusion des protestants. C'est en 1318 que l'église abbatiale est érigée à la dignité de Cathédrale par le Pape Jean XXII. A la fin du 15^{ème} siècle, des travaux sont entrepris pour doter l'édifice d'un grand chœur gothique à déambulatoire et chapelles rayonnantes.

En 1567, les protestants démolissent le monastère et l'église. Au 17^{ème} siècle, Monseigneur Percin de Mongaillard tente la reconstruction du grand chœur, avec échec. Au 18^{ème} siècle, les travaux qui confèrent à l'édifice son aspect extérieur sont entrepris. L'orientation de l'église sera donc inversée.

Les aménagements du chœur sont les derniers travaux de réhabilitation de la cathédrale après le retournement de son orientation en 1711. Ils permettent de réaliser un des plus remarquables exemples d'art baroque du 18^{ème} siècle comprenant angelots charmants, statues en extase, christ rayonnant, dorure et décors polychromes, belle grille en fer forgé délimitant le jubé, très belles stalles et enfin l'orgue de Micot, œuvre magnifique datée de 1711.



Montant et nature des travaux

Les travaux concernent l'assainissement de l'édifice et la réfection des couvertures de la nef haute et des chapelles latérales.

Le coût total estimé des travaux est de 553 483.99 € H.T.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de la « Cathédrale de Saint Pons de Thomières » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours.

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100€
150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

Libellez votre chèque à l'ordre de :

Fondation du patrimoine – Cathédrale de Saint Pons

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :

- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Tél et Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Cathédrale de Saint Pons ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

Par internet

➔ **Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :**

www.fondation-patrimoine.org/52813

➔ **Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.**